

VŒUX

*Proposition du Conseil d'Administration
à l'Assemblée Générale du 09 avril 2026*

*Les délégués cantonaux de la MSA Berry-Touraine, réunis en Assemblée Générale le 09 avril 2026, **expriment leur attachement au caractère professionnel de leur régime de protection sociale.** Ils souhaitent que le rôle de la MSA sur les territoires soit soutenu par les Pouvoirs Publics et que l'offre de services développée en réponse aux nouveaux enjeux du monde rural soit reconnue. Ils demandent en outre l'amélioration de la législation dans les domaines suivants :*

COTISATIONS

- L'assujettissement à une contribution au financement du régime agricole des terres à potentiel agricole non exploité (terres de chasse privée, des aires de pêche et de bois, friches, ...) en préservant des exceptions pour certains territoires.
- La préservation des exonérations de cotisations foncières sur les bâtiments de production ou de stockage pour les cultures spécialisées.
- L'affiliation au régime agricole des étudiants de l'enseignement agricole supérieur, privé ou public, en cursus à vocation agricole.

SANTÉ

- Les élus souhaitent porter des mesures permettant l'amélioration de l'offre de soins par :
 - Une régulation, limitée dans le temps, de l'installation des médecins afin de favoriser leur installation dans les zones sous-dotées,
 - La facilitation de l'accueil (et capacité d'encadrement) des étudiants dans les universités et hôpitaux en ruralité ou proche des milieux ruraux,
 - Un élargissement des actes médicaux déléguables à certains professionnels de santé (par exemple dans la prescription d'ordonnances).
- La facilitation aux conditions d'accès au service de remplacement en cas d'arrêt maladie (réactivité, souplesse) afin de permettre le bon déroulé de la continuité de l'activité.
- Afin d'améliorer l'accès aux soins bucco-dentaires, les élus formulent le vœu qu'une prise en charge spécifique des appareillages dentaires soit mis en place.

FAMILLE

- L'ouverture d'un droit aux allocations familiales dès le premier enfant, sous conditions de ressources actuelles.

RETRAITE

- L'indexation des retraites sur l'indice INSEE du coût de la vie afin de lutter contre la perte de pouvoir d'achat.

FONCTIONNEMENT DU REGIME

- La révision de la COG pour attribuer des moyens supplémentaires au régime agricole apparaît indispensable afin de renforcer l'efficacité des procédures, d'assurer un traitement plus rapide des dossiers et d'améliorer durablement la qualité de service rendu aux adhérents.

VIE MUTUALISTE

- Pour garantir une représentativité sur les territoires, reconnaître le rôle des suppléants et ainsi renforcer leur engagement, les élus formulent le vœu que les suppléants disposent du droit de vote lors de l'Assemblée Générale lorsqu'ils remplacent le titulaire.
- La parité, au sein des Conseils d'Administration, entre les composantes des salariés et des non-salariés.
- L'instauration d'un dispositif de remboursement des frais kilométriques des élus afin de couvrir les déplacements effectués dans le cadre de leurs missions.

